



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### SÉANCE ORDINAIRE

**DATE :** Mardi 21 janvier 2020  
**HEURE :** 19 h 30  
**LIEU :** Centre administratif de la MRC

**Sont présents :** BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville  
BELLEFROID Martin, maire de Pike River  
BOULIANNE Jean-Yves, représentant de Farnham  
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome  
DIONNE-RAYMOND Sylvie, mairesse d'East Farnham et préfète suppléante  
DROLET Jacques, maire de Bolton-Ouest  
GRAVEL Guy, maire d'Abercorn  
JANECEK Pierre, maire de Dunham  
LAFRANCE Michel, maire de Sutton  
LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg  
DÉRAGON Normand, représentant de la Ville de Bedford  
MARTEL Dominique, mairesse de Saint-Ignace-de-Stanbridge  
MILLER William, maire suppléant de Brome  
NEIL Steven, maire de Brigham  
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine  
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station  
ROSETTI Caroline, mairesse de Saint-Armand  
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford  
TÉTREAUULT Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge  
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East  
VILLENEUVE Louis, maire de Bromont

**Formant quorum** sous la présidence de monsieur Patrick Melchior, préfet et maire de Farnham.

**Sont également présents :** monsieur Robert Desmarais, directeur général, madame Nathalie Grimard, directrice du service de la gestion du territoire, Francis Dorion, directeur général adjoint et le greffier, M<sup>e</sup> David Legrand, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 17 décembre 2019
4. Décret 2020 de population des municipalités et répartition des voix au conseil
5. Autorisation de signature de l'avenant au contrat de prêt FLI
6. Autorisation de signature de l'entente intermunicipale concernant la gestion, la réception et la valorisation des matières de l'écocentre régional Brome-Missisquoi et la réception et la valorisation des matières des autres écocentres
7. Entente inter-MRC concernant le projet d'acquisition, d'implantation et de gestion financière d'un système intelligent de gestion du transport des personnes
8. Autorisation de signature de l'addenda 1 relatif au contrat pour la fourniture d'un service de transport adapté et collectif par taxi secteur de Bedford et municipalités environnantes
9. Proposition de modification des heures d'ouverture au service de transport adapté et collectif
10. Adoption du règlement 01-0120 répartissant les quotes-parts 2020 entre les municipalités
11. Paiement aux municipalités pour les carrières et sablières (Période 2 – 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2019)
12. Paiement des salaires et dépenses des écocentres d'octobre-novembre 2019
13. Autorisation de signature des protocoles d'ententes (Bourses jeunesse)
14. Rapport du comité consultatif d'aménagement du 15 janvier 2020
  - 14.1. Recommandation afin d'entreprendre la révision du schéma d'aménagement et de développement
  - 14.2. Avis de motion : Règlement 05-1017 modifiant le schéma d'aménagement et de développement 05-0508 (Aléas fluviaux dans le secteur « Village » à Sutton)
  - 14.3. Recommandation pour adoption du projet de règlement 05-1017 modifiant le schéma d'aménagement et de développement 05-0508 (Aléas fluviaux dans le secteur « Village » à Sutton)
  - 14.4. Avis de motion et présentation du projet de Règlement 02-0120 modifiant le règlement de contrôle intérimaire 06-1117 visant à établir le cadre normatif relié à la cartographie des aléas fluviaux dans le périmètre urbain de la Ville de Sutton
  - 14.5. Demande d'avis CPTAQ - Dossier 426078 (Saint-Armand, projet A-35)
  - 14.6. Participation financière au portrait régional sur le logement (Table logement Brome-Missisquoi)
  - 14.7. Certificats de conformité
    - 14.7.1. Certificat de conformité – Règlement 381-19 – Ville de Dunham
    - 14.7.2. Certificat de conformité – Règlement 382-19 – Ville de Dunham
    - 14.7.3. Certificat de conformité – Règlement 383-19 – Ville de Dunham
    - 14.7.4. Certificat de conformité – Règlement 384-19 – Ville de Dunham
    - 14.7.5. Certificat de conformité – Règlement 385-19 – Ville de Dunham
    - 14.7.6. Certificat de conformité – Règlement 386-19 – Ville de Dunham
    - 14.7.7. Certificat de conformité – Règlement 388-19 – Ville de Dunham
    - 14.7.8. Certificat de conformité – Règlement 701-19-4 – Ville de Bedford



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- 14.7.9. Certificat de conformité – Règlement 698-19-8 – Ville de Bedford
- 14.7.10. Certificat de conformité – Règlement 699-19-18 – Ville de Bedford
- 14.7.11. Certificat de conformité – Règlement 596-11 – Ville de Lac-Brome
- 14.7.12. Certificat de conformité – Règlement 1571-01-2019 – Ville de Cowansville
- 14.8. Demande de modifications au Code municipal du Québec et à la Loi sur les cités et villes relativement à la fixation des amendes en fonction de la gravité ou de l'étendue d'une infraction
- 15. Certificats de conformité (ajouts hors comité)
  - 15.1. Certificat de conformité – Règlement 698-19-7 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme – Ville de Bedford
  - 15.2. Certificat de conformité – Règlement 699-19-18 modifiant le règlement de zonage – Ville de Bedford
  - 15.3. Certificat de conformité – Règlement 225-08-05 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme – Municipalité du Canton de Bedford
  - 15.4. Certificat de conformité – Règlement 226-08-14 modifiant le règlement de zonage – Municipalité du Canton de Bedford
- 16. Autorisation de signature de l'entente intermunicipale relative à la gestion de travaux de réparation à entreprendre sur le barrage de l'étang Bull situé dans la municipalité de Brigham et autorisation de travaux
- 17. Rapport du comité régional pacte Brome-Missisquoi du 20 janvier 2020
  - 17.1. Calendrier des rencontres des comités locaux et le comité régional
- 18. Rapport du comité consultatif service santé Brome-Missisquoi du 15 janvier 2020
- 19. Rapport du comité de sécurité publique du 15 janvier 2020
  - 19.1. Accord pour la construction du nouveau poste de police de la SQ à Dunham
- 20. Coûts de la Sûreté du Québec pour 2020
- 21. Entente de partenariat relative à la fourniture de services de cadets de la Sûreté du Québec (été 2020)
- 22. Rapport du comité administratif du 8 janvier 2020
  - 22.1. Autorisation de signature d'une entente avec le Carrefour Jeunesse-Emploi des Cantons-de-l'Est (Accompagnement personnalisé de candidats et séjours exploratoires)
  - 22.2. Fonds de développement des territoires : adoption des priorités d'interventions en matière de développement local et régional pour l'année 2020-2021
  - 22.3. Suivi du dossier concernant l'octroi d'un contrat relatif à un système de rédaction de documents d'appel d'offres et de contrats de gré à gré
  - 22.4. Désaccord sur le projet de loi no 48 (fiscalité agricole)
  - 22.5. Projet de relance d'opération Nez rouge dans Brome-Missisquoi
- 23. Prolongation du mandat pour assurer la coordination des travaux de l'ACFEM du projet d'actualisation et de bonification des infrastructures logistiques du corridor ferroviaire Lac-Mégantic – Saint-Jean-sur-Richelieu
- 24. Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de l'exercice financier 2019 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$
- 25. Autorisation de paiement de la facture d'assurance générale 6 février 2020 au 6 février 2021
- 26. Rappel de l'invitation au banquet annuel des maires le 25 janvier à Dunham
- 27. Déclaration à l'égard de la divulgation d'informations relatives aux apparentés (année 2020)
- 28. Subdivision des locaux du centre administratif de la MRC
- 29. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour le mois de janvier et février 2020
- 30. Correspondances
  - 30.1. Appui pour le désenclavement de la Côte-Nord par le prolongement de la route 138 jusqu'à Blanc-Sablon et la construction d'un pont sur le Saguenay
  - 30.2. Engagement pour l'utilisation du bois de structure dans les constructions publiques
- 31. Questions diverses
- 32. Deuxième période de questions du public
- 33. Levée de la séance

10-0120

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant au point 4.1 le sujet « Proposition de transfert en Estrie de la MRC Brome-Missisquoi » et en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

**ADOPTÉ**

### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Un citoyen souhaite être mis au courant des démarches visant un possible transfert de la MRC Brome-Missisquoi en Estrie. Une rencontre préalable au conseil à huis clos a été tenue et une résolution sera proposée afin de créer un comité de travail visant à analyser la possibilité d'un transfert.



N° de résolution  
ou annotation

11-0120

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Le citoyen fait également une intervention relative point 22.4 de l'ordre du jour intitulé « Désaccord sur le projet de loi no 48 (fiscalité agricole) » et le souhait que la position de l'UPA et de ses membres locaux soit prise en compte. Les membres du conseil invitent les représentants à aller voir directement les municipalités de la MRC. Également, le préfet suggère aux membres du conseil de reporter le vote sur la résolution le temps que les conseils municipaux locaux étudient la question.

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 DÉCEMBRE 2019

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
APPUYÉ PAR MICHEL LAFRANCE  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019 tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

### DÉCRET 2020 DE POPULATION DES MUNICIPALITÉS ET RÉPARTITION DES VOIX AU CONSEIL

Monsieur Desmarais présente le nouveau décret de population 2020. Le nombre de voix reste inchangé pour les municipalités. La population de la MRC totalise maintenant 61 624 personnes.

12-0120

### PROPOSITION DE TRANSFERT EN ESTRIE DES MRC BROME-MISSISQUOI ET LA HAUTE-YAMASKA : COMITÉ DE TRAVAIL

**CONSIDÉRANT** la proposition de transfert en Estrie de la MRC Brome-Missisquoi et de la MRC La Haute-Yamaska;

**CONSIDÉRANT** que diverses questions ont été adressées aux représentants gouvernementaux et que les réponses à celles-ci restent incomplètes;

**CONSIDÉRANT** le besoin d'obtenir des précisions relativement auxdites questions;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'analyser plus en profondeur les impacts d'un transfert en Estrie de la MRC Brome-Missisquoi et de la MRC La Haute-Yamaska;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR NORMAND DÉRAGON  
ET RÉSOLU :**

De proposer au ministre responsable de l'Estrie, monsieur François Bonnardel, ministre du Transport, la création d'un comité de travail dont l'objet sera d'obtenir des précisions relatives aux questions adressées aux représentants gouvernementaux et d'analyser les impacts d'un transfert en Estrie pour la MRC Brome-Missisquoi.

À titre indicatif, que ce comité soit formé :

- Des préfets et directeurs généraux des MRC Brome-Missisquoi, La Haute Yamaska et des MRC de l'Estrie;
- De quelques maires de chacune des MRC visées de façon à représenter les différentes réalités géographiques et socio-économiques;
- Du ministre responsable de l'Estrie;
- De représentants de quelques ministères clés;

De transmettre également une copie de la présente résolution à la MRC La Haute-Yamaska, à chacune des MRC de l'Estrie et à la ministre et députée de Brome-Missisquoi, madame Isabelle Charest.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

13-0120

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT AU CONTRAT DE PRÊT FLI

**CONSIDÉRANT** que le 15 octobre 1998, le Gouvernement du Québec et le CLD de Brome-Missisquoi ont signé un contrat de prêt pour l'établissement d'un Fonds local d'investissement (FLI);

**CONSIDÉRANT** que ce contrat de prêt précise les modalités de remboursement du prêt consenti au CLD par le gouvernement;

**CONSIDÉRANT** que le 10 décembre 2019 les modalités d'utilisation des contributions versées dans le cadre du FLI ont été reconduites pour une année, soit jusqu'au 31 décembre 2020 et que le remboursement du FLI a fait l'objet d'un report d'un an;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de convenir d'un avenant et de prévoir un signataire pour celui-ci;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la signature par le préfet de l'avenant 2019-1 au contrat de prêt entre le ministre et la MRC.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

14-0120

### AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA GESTION, LA RÉCEPTION ET LA VALORISATION DES MATIÈRES DE L'ÉCOCENTRE RÉGIONAL BROME-MISSISQUOI ET LA RÉCEPTION ET LA VALORISATION DES MATIÈRES DES AUTRES ÉCOCENTRES

**CONSIDÉRANT** que par le biais de la résolution 207-0612, le conseil des maires de la MRC a approuvé le projet d'implantation d'un réseau d'écocentres dans chacun des six (6) pôles, soit dans les villes de Bedford, Bromont, Cowansville, Farnham, Lac-Brome et Sutton;

**CONSIDÉRANT** que le réseau d'écocentres vise cinq (5) catégories de matières: (i) RDD (résidus domestiques dangereux); (ii) TIC (technologies de l'information et des communications et appareils électriques et électroniques); (iii) MÉTAL; (iv) MATIÈRES RECYCLABLES (papier, carton, plastique, verre et métal domestique (c'est-à-dire les matières se retrouvant habituellement dans le bac de recyclage domestique)) et (v) AUTRES MATIÈRES (bois, agrégats, pneus, feuilles mortes et CRD (matériaux de construction, rénovation et démolition));

**CONSIDÉRANT** que l'ÉCOCENTRE RÉGIONAL BROME-MISSISQUOI est situé sur le site de la RÉGIE et que par la conclusion de la présente entente, celle-ci en assure la pleine gestion;

**CONSIDÉRANT** que conformément à la présente résolution, le conseil des maires confie la responsabilité à la RÉGIE d'assurer la gestion, la réception, et la valorisation de l'ÉCOCENTRE RÉGIONAL BROME-MISSISQUOI, et la réception et la valorisation des matières des AUTRES ÉCOCENTRES et des RDD non conformes, d'assurer la DISPOSITION DES AUTRES MATIÈRES provenant de l'ÉCOCENTRE RÉGIONAL BROME-MISSISQUOI et des 5 autres écocentres situés sur le territoire des villes de Bedford, Bromont, Farnham, Lac-Brome et Sutton et d'assurer la VALORISATION DES RDD ET MATIÈRES VISÉES, pour l'ensemble du territoire de la MRC Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que les parties souhaitent convenir, par le biais des articles 569 et suivants du *Code municipal* et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, d'une entente intermunicipale concernant la gestion, la réception et la valorisation des matières de l'ÉCOCENTRE RÉGIONAL BROME-MISSISQUOI et la réception, et la valorisation des matières des AUTRES ÉCOCENTRES;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser monsieur Patrick Melchior, préfet, et Robert Desmarais, directeur général à signer au nom et pour le compte de la MRC ladite entente avec la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM), laquelle entrera en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2029. Aucun renouvellement n'est prévu à l'entente.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

15-0120

### **ENTENTE INTER-MRC CONCERNANT LE PROJET D'ACQUISITION, D'IMPLANTATION ET DE GESTION FINANCIÈRE D'UN SYSTÈME INTELLIGENT DE GESTION DU TRANSPORT DES PERSONNES**

**CONSIDÉRANT** que plusieurs Municipalités régionales de comté (ci-après « MRC ») de la région gèrent actuellement, directement ou par l'entremise d'un mandataire, les services de transport des personnes sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT** que chacune des MRC utilise, pour les fins de gestion de tels services, un système informatisé qui ne répond pas aux besoins technologiques;

**CONSIDÉRANT** que les MRC souhaitent optimiser le transport de personnes sur l'ensemble du territoire de toutes les Parties à la présente entente;

**CONSIDÉRANT** que le logiciel actuellement utilisé par chacune des MRC de la région ne répond plus aux exigences grandissantes des services de transport des personnes sur le territoire régional et ne permet pas l'optimisation recherchée et l'interconnexion;

**CONSIDÉRANT** que les MRC désirent mettre en place un système intelligent de gestion des services de transport des personnes qui permettrait à chacune des Parties, et aux Parties collectivement, d'avoir accès à des fonctionnalités permettant notamment l'autorépartition, l'optimisation des routes, l'accès à divers modes de paiement électroniques, la gestion en ligne des réservations, la géolocalisation des véhicules en temps réel et l'accès aux réseaux des services des autres Parties pour permettre et faciliter l'interconnexion;

**CONSIDÉRANT** que pour atteindre un tel objectif il est primordial que le système intelligent de gestion des services de transport de chacune des MRC soit similaire et permette le partage de certaines données pour permettre l'interconnexion en partageant le même langage;

**CONSIDÉRANT** que les MRC Le Haut-Saint-François, Brome-Missisquoi, Les Sources, La Haute-Yamaska, Memphrémagog et Coaticook sont d'avis qu'il est dans leur intérêt d'effectuer une démarche régionale pour acquérir et implanter un système intelligent de gestion du transport des personnes;

**CONSIDÉRANT** qu'il est possible que les MRC Le Granit et Le Val-St-François se joignent à cette entente dans la phase 2 du projet, selon les modalités prévues à l'entente;

**CONSIDÉRANT** que les MRC désirent, à cette fin, conclure une entente entre elles quant à la coordination et la gestion de l'acquisition de l'ensemble des équipements, de l'implantation, de la formation et de la gestion financière du système intelligent de gestion des services de transport des personnes;

**CONSIDÉRANT** qu'un tel projet ne peut atteindre ses objectifs sans une action conjointe coordonnée par l'une des MRC, qui agira à titre de mandataire;

**CONSIDÉRANT** que les MRC ont convenu que la MRC Le Haut-Saint-François soit mandatée afin d'assurer la coordination et la gestion de ce projet et que cette dernière accepte un tel mandat;



N° de résolution  
ou annotation

16-0120

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que les MRC désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente à ces fins, laquelle prévoit l'ensemble des droits et obligations de chacune des MRC;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK  
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAULT  
ET RÉSOLU :**

Que la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi approuve l'entente inter-MRC concernant le projet d'acquisition, d'implantation et de gestion financière d'un système intelligent de gestion du transport des personnes dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que Patrick Melchior, préfet et Robert Desmarais, directeur général soient autorisés à signer cette entente.

Qu'une copie de la présente résolution et de l'entente signée soit transmise aux Municipalités régionales de comté Le Haut-Saint-François, Les Sources, La Haute-Yamaska, Memphrémagog et Coaticook.

De nommer Isabelle Grenier à titre de représentante de la MRC Brome-Missisquoi pour les fins du comité de projet à être formé en vertu de l'entente.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA 1 RELATIF AU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF PAR TAXI SECTEUR DE BEDFORD ET MUNICIPALITÉS ENVIRONNANTES**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de prévoir un addenda à l'entente afin de refléter les discussions antérieures à la conclusion du contrat relativement au kilométrage mort;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier le 6<sup>e</sup> paragraphe de l'article 7.01 du contrat afin de substituer le nombre « 10 » par le nombre « 7 » :

« Lorsque la course à l'intérieur d'une municipalité qui est à plus de 7 kilomètres de la station de taxi et qu'aucun véhicule du TRANSPORTEUR n'est déjà dans la municipalité au moment du transport, la MRC paie une partie du kilométrage mort. Le kilométrage mort est calculé à partir de la limite du territoire desservi du TRANSPORTEUR et du point le plus proche de la course qui peut être l'adresse de départ ou l'adresse de destination. »

**CONSIDÉRANT** que la modification du contrat permettrait de régulariser la situation contractuelle entre la MRC et le cocontractant;

**CONSIDÉRANT** que la signature de cet addenda ne ferait pas en sorte de faire passer l'estimation du contrat en haut du seuil par lequel la MRC doit procéder uniquement par appel d'offres;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR NORMAND DÉRAGON  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la signature par le préfet et le directeur général de l'addenda 1 du contrat pour la fourniture d'un service de transport adapté et collectif par taxi secteur de Bedford et municipalités environnantes (année 2020).

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*



N° de résolution  
ou annotation

17-0120

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**PROPOSITION DE MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE AU SERVICE DE  
TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF**

**CONSIDÉRANT** qu'un changement des heures d'ouverture du service de transport adapté et collectif permettrait une meilleure optimisation des ressources;

**CONSIDÉRANT** que la modification à l'horaire proposé n'affectera pas la clientèle dudit service;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

Dès que les formalités légales auront été accomplies, de modifier les heures d'ouverture du service de transport adapté et collectif de la MRC, lesquelles seront désormais comme suit à compter du 2 mars 2020 : du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.

**ADOPTÉ**

18-0120

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 01-0120 RÉPARTISSANT LES QUOTES-PARTS 2020  
ENTRE LES MUNICIPALITÉS**

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi a adopté le 27 novembre 2019 ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020 établissant ainsi ses revenus et dépenses conformément à l'article 975 du Code municipal;

**CONSIDÉRANT** qu'il est du devoir de la MRC de prévoir la répartition entre toutes les municipalités locales de la MRC, des sommes payables à la MRC pendant l'année courante conformément aux articles 205 et 205.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance du 17 décembre 2019, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de règlement a également été présenté au conseil avec la communication de l'objet et de la portée du règlement conformément à l'article 445 du Code municipal lors de la séance du 17 décembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le *Règlement 01-0120 répartissant les quotes-parts 2020 entre les municipalités* tel que présenté.

**ADOPTÉ**

19-0120

**PAIEMENT AUX MUNICIPALITÉS POUR LES CARRIÈRES ET SABLIERES  
(PÉRIODE 2 – 1<sup>ER</sup> JUIN AU 30 SEPTEMBRE 2019)**

**CONSIDÉRANT** qu'à l'égard du Règlement refondu 07-1112, les montants provenant de la période de juin à septembre de l'année précédente sont versés aux municipalités au 31 janvier soustraction faite des frais de gestion;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le 31 janvier 2020, le versement d'une somme de 683 560 \$ aux municipalités de la MRC selon le tableau de répartition déposé séance tenante concernant les droits sur les carrières et sablières pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2019 :



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

DROITS SUR LES CARRIÈRES ET SABLIERES			
VERSEMENT AUX MUNICIPALITÉS POUR LA PÉRIODE JUN À SEPTEMBRE 2019			
	Exploitation 1er juin. au 30 sept. 2018	Retenue pour sites limitrophes 1er juin au 30 sept. 2018	VERSEMENT À EFFECTUER LE 31 JANVIER
Abercorn	8 382 \$	(198) \$	8 184 \$
Bedford (canton)	32 450 \$	(76) \$	32 374 \$
Bedford (ville)	11 421 \$	(243) \$	11 178 \$
Bolton-Ouest	28 854 \$	(673) \$	28 181 \$
Brigham	39 372 \$	(2 800) \$	36 572 \$
Brome	11 134 \$	(425) \$	10 710 \$
Bromont	115 550 \$	(10 394) \$	105 156 \$
Cowansville	22 855 \$	(792) \$	22 063 \$
Dunham	47 057 \$	(904) \$	46 153 \$
East Farnham	7 733 \$	(358) \$	7 375 \$
Farnham	22 270 \$	(777) \$	21 493 \$
Frelighsburg	15 754 \$	(283) \$	15 472 \$
Lac-Brome	123 972 \$	(4 726) \$	119 246 \$
Notre-Dame-de-Stanbridge	14 800 \$	(93) \$	14 707 \$
Pike-River	19 604 \$	(221) \$	19 383 \$
Saint-Armand	40 299 \$	(227) \$	40 072 \$
Sainte-Sabine	9 421 \$	(408) \$	9 013 \$
Saint-Ignace-de-Stanbridge	13 756 \$	(153) \$	13 604 \$
Stanbridge East	13 404 \$	(171) \$	13 232 \$
Stanbridge Station	81 004 \$	(58) \$	80 946 \$
Sutton	29 436 \$	(991) \$	28 445 \$
<b>Total</b>	<b>708 530 \$</b>	<b>(24 970) \$</b>	<b>683 560 \$</b>

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

20-0120

### PAIEMENT DES SALAIRES ET DÉPENSES DES ÉCOCENTRES D'OCTOBRE-NOVEMBRE 2019

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE  
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN  
ET RÉSOLU :**

D'effectuer le paiement suivant aux cinq villes en date du 21 janvier 2020, pour les salaires et les dépenses encourues dans les écocentres aux mois d'octobre et novembre 2019 soit 24 527,44 \$ :

Rapport	# 4		
Date	Octobre-novembre 2019		
Écocentres	Salaires	Dépenses	Total à payer
Bedford	4 066,79 \$	815,65 \$	4 882,44 \$
Bromont	5 125,39 \$	637,17 \$	5 762,56 \$
Farnham	4 311,17 \$	842,15 \$	5 153,32 \$
Lac-Brome	4 357,88 \$	1 196,75 \$	5 554,63 \$
Sutton	3 110,32 \$	64,17 \$	3 174,49 \$
<b>Total</b>	<b>20 971,55 \$</b>	<b>3 555,89 \$</b>	<b>24 527,44 \$</b>

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

21-0120

### AUTORISATION DE SIGNATURE DES PROTOCOLES D'ENTENTES (BOURSES JEUNESSE)

**CONSIDÉRANT** que la MRC a organisé un concours intitulé « Bourses propulsion jeunesse »;

**CONSIDÉRANT** que le projet Bourse propulsion jeunesse se veut une occasion de susciter l'implication et la mobilisation des jeunes entre 15 et 39 ans, sur le territoire de Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que la MRC souhaite donner les moyens de leurs ambitions et faire émerger des projets imaginés et portés par des jeunes pour dynamiser encore davantage notre belle région;





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que les projets soumis ont été évalués par le comité de sélection, selon divers critères;

**CONSIDÉRANT** que quatre (4) projets gagnants ont été retenus;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la signature par le directeur général des quatre (4) protocoles avec les gagnants :

- Maude Lecours – Lac-Brome
- Amélie Normandin – Cowansville
- Marie-Ève Bélanger-Southey et Alexandre Legault – Dunham
- Gabrièle Laliberté – Sutton

D'autoriser le paiement des quatre (4) bourses aux gagnants selon les modalités du règlement et du protocole.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

### RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'AMÉNAGEMENT DU 15 JANVIER 2020

Madame Nathalie Grimard présente le rapport du comité consultatif d'aménagement, lequel s'est tenu le 15 janvier dernier.

### DÉBUT DE LA RÉVISION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

**CONSIDÉRANT** que le schéma d'aménagement révisé de deuxième remplacement 05-0508 est entré en vigueur le 20 septembre 2008;

**CONSIDÉRANT** que le schéma d'aménagement 05-0508 a été modifié par les règlements 02-0309, 07-0609, 10-1209, 07-1010, 06-0311, 10-1211, 05-0314, 02-0315, 06-1013, 08-0616, 02-0617, 04-0917 et 10-0618;

**CONSIDÉRANT** que le schéma d'aménagement 05-0508 a été essentiellement élaboré à la fin des années 90;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a plus de 20 ans qu'une réflexion régionale couvrant l'ensemble des thématiques en aménagement et développement du territoire ne s'est pas réalisée;

**CONSIDÉRANT** les multiples modifications apportées au schéma d'aménagement et l'intégration de la Ville de Bromont au territoire de la MRC Brome-Missisquoi en 2015;

**CONSIDÉRANT** les nouvelles exigences gouvernementales relatives aux plans régionaux des milieux humides, hydriques;

**CONSIDÉRANT** le dépôt de l'atlas des paysages de Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que la planification stratégique 2017-2032 a été adoptée le 19 septembre 2017;

**CONSIDÉRANT** que le schéma d'aménagement est l'outil privilégié pour concrétiser la vision du conseil émergent de la planification stratégique régionale de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que la révision du schéma d'aménagement est un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des thématiques (habitat, économie, mobilité, environnement, paysage, etc.);

**CONSIDÉRANT** que la révision du schéma d'aménagement est un projet collectif qui implique la participation de toute la communauté de Brome-Missisquoi;

22-0120



N° de résolution  
ou annotation

23-0120

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC peut réviser son schéma d'aménagement conformément aux articles 32 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** que dans un délai de deux ans la MRC devra déposer un projet de règlement remplaçant son schéma d'aménagement conformément à l'article 56.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX  
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT  
ET RÉSOLU :**

De lancer officiellement la révision du schéma d'aménagement et de développement 2021-2036 et d'en informer les acteurs concernés.

**ADOPTÉ**

### **AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 05-1017 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT 05-0508 (ALÉAS FLUVIAUX DANS LE SECTEUR « VILLAGE » À SUTTON)**

Avis de motion est, par la présente donné avec dispense de lecture, par monsieur Normand Déragon, qu'à une prochaine séance ordinaire de ce conseil, lui ou un(e) autre à sa place proposera l'adoption du *Règlement 05-1017 modifiant le schéma d'aménagement et de développement 05-0508*. Un projet de règlement est également déposé et présenté aux membres du conseil pour adoption.

### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 05-1017 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT 05-0508 (ALÉAS FLUVIAUX DANS LE SECTEUR « VILLAGE » À SUTTON)**

**CONSIDÉRANT** que, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC a adopté le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement numéro 05-0508 et est entrée en vigueur le 23 septembre 2008;

**CONSIDÉRANT** que le schéma d'aménagement a été modifié par les règlements 02-0309, 07-0609, 10-1209, 07-1010, 06-0311, 10-1211, 05-0314, 02-0315, 06-1013, 08-0616, 02-0617, 04-0917 et 10-0618;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC peut modifier son schéma d'aménagement et ses amendements conformément aux articles 47 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Sutton a transmis via la résolution 2017-06-256 le 15 juin 2017 une résolution demandant à la MRC Brome-Missisquoi d'entreprendre les démarches nécessaires afin d'établir et d'identifier les zones inondables situées dans le périmètre d'urbanisation du secteur Village;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC a accepté par le biais de la résolution 274-0817 le 15 août 2017 de mandater le service de la gestion du territoire pour entreprendre les démarches en vue d'établir les limites des zones inondables à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et d'impliquer les ministères concernés pour mener à bien le projet;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'existe actuellement aucune cartographie officielle relative aux zones inondables au schéma d'aménagement pour le secteur visé;

**CONSIDÉRANT** que cette démarche vise à identifier les secteurs soumis à des contraintes particulières aux fins de développement et d'occupation du sol, et ce, dans le but d'assurer la sécurité des biens et des personnes;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a adopté le Règlement de contrôle intérimaire 06-1117 visant à établir des zones à risque d'inondation dans le périmètre d'urbanisation du centre-ville de Sutton lors de la séance régulière du conseil du 19 décembre 2017 afin d'établir un gel temporaire sur le territoire susceptible d'être visé par une délimitation officielle et reconnue dans le cadre de la présente démarche;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que suite à la réception de l'avis gouvernemental du MAMOT le 28 février 2018 le RCI 06-1117 est entré en vigueur ;

**CONSIDÉRANT** que la firme AECOM a été mandatée afin de livrer une étude visant notamment à cartographier les aléas fluviaux dans le périmètre urbain (secteur village) selon l'approche hydraulique, historique et hydrogéomorphologique (HHH) de la dynamique des cours d'eau ;

**CONSIDÉRANT** qu'un comité composé de représentants de la firme AECOM, de la MRC Brome-Missisquoi, de la Ville de Sutton, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, du ministère de la Sécurité publique a suivi l'état d'avancement des travaux et a formulé des commentaires au cours des diverses étapes des travaux;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite du dépôt par la firme AECOM de son rapport final, il y a lieu de modifier le contenu du schéma d'aménagement et de développement;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné par le conseil de la MRC le 21 janvier 2020 en vue d'adopter le projet de règlement 05-1017;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU :**

Que le conseil de la MRC Brome-Missisquoi adopte le projet de règlement 05-1017, modifiant le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement, ainsi que son document d'accompagnement tels que présentés, le tout conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

De demander au ministre son avis relativement audit projet de règlement 05-1017, le tout conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**ADOPTÉ**

### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 02-0120 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 06-1117 VISANT À ÉTABLIR LE CADRE NORMATIF RELIÉ À LA CARTOGRAPHIE DES ALÉAS FLUVIAUX DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA VILLE DE SUTTON**

Avis de motion est, par la présente donné avec dispense de lecture, par monsieur Jacques Drolet, qu'à une prochaine séance ordinaire de ce conseil, lui ou un(e) autre à sa place proposera l'adoption du *Règlement 02-0120 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire 06-1117 visant à établir le cadre normatif relié à la cartographie des aléas fluviaux dans le périmètre urbain de la Ville de Sutton*. Un projet de règlement est également déposé et présenté aux membres du conseil.

24-0120

### **DEMANDE D'AVIS CPTAQ- DOSSIER 426078 (SAINT-ARMAND, PROJET A-35)**

**CONSIDÉRANT** que la CPTAQ a transmis le 11 décembre 2019 une demande à la MRC pour avis de conformité dans le dossier 426078 sur le territoire de la municipalité de Saint-Armand visant le parachèvement de l'autoroute 35 ;

**CONSIDÉRANT** que la demande du ministère des Transports du Québec (MTQ) vise l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une superficie approximative de 67,2 mètres carrés du lot 5 452 991 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT** que cette acquisition est nécessaire pour la construction de la phase III-B du prolongement de l'autoroute 35;

**CONSIDÉRANT** que l'utilisation de la superficie est destinée à des fins d'utilité publique pour la mise aux normes de l'ouvrage prévu par le MTQ;



N° de résolution  
ou annotation

25-0120

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que l'autorisation de cette acquisition est rendue nécessaire puisque la parcelle visée a été oubliée lors de la demande d'autorisation initiale du secteur (dossier numéro 404472);

**CONSIDÉRANT** que ce projet ne peut se réaliser ailleurs sur le territoire et qu'il n'engendre pas d'impacts supplémentaires sur le milieu agricole ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK  
ET RÉSOLU:**

D'indiquer à la CPTAQ que la demande d'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une superficie approximative de 67,2 mètres carrés dans le dossier 426078 est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire.

**ADOPTÉ**

### PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PORTRAIT RÉGIONAL SUR LE LOGEMENT (TABLE LOGEMENT BROME-MISSISQUOI)

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la démarche régionale chapeauté par le CIUSSS de l'Estrie – CHUS le logement est ressorti comme un enjeu prioritaire chez l'adulte par les divers acteurs de Brome-Missisquoi ;

**CONSIDÉRANT** qu'à cet effet, la Table logement de Brome-Missisquoi a créé un comité portrait, un comité politique d'habitation et un comité défense des citoyens;

**CONSIDÉRANT** que la MRC participe au comité portrait et politique d'habitation de la Table logement de Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que la réalisation d'un portrait détaillé de l'offre en logement dans Brome-Missisquoi est ressortie comme un besoin par les divers acteurs;

**CONSIDÉRANT** que l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi, en collaboration avec des organismes partenaires, déposera une demande au Pacte Brome-Missisquoi afin d'engager une ressource attitrée à la réalisation de ce mandat;

**CONSIDÉRANT** que le portrait détaillé sur l'offre en logement sera utile dans le cadre de la stratégie d'attraction de nouvelle population;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT  
ET RÉSOLU:**

De contribuer à la hauteur de 5 000 \$ via le poste budgétaire de l'aménagement à la réalisation d'un portrait détaillé sur l'offre en logement dans Brome-Missisquoi, et ce, conditionnellement à ce que les autres sources de financement soient confirmées.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

### CERTIFICATS DE CONFORMITÉ

26-0120

#### CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 381-19 – VILLE DE DUNHAM

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Dunham a transmis à la MRC le 9 décembre 2019 le règlement 381-19 en remplacement du plan d'urbanisme 348-16;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise le remplacement du plan d'urbanisme dans le cadre d'une révision quinquennale du plan et des règlements d'urbanisme conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 381-19 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

27-0120

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 382-19 – VILLE DE DUNHAM**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Dunham a transmis à la MRC le 9 décembre 2019 le règlement 382-19 en remplacement du règlement de zonage 243-03.

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise le remplacement du règlement de zonage dans le cadre d'une révision quinquennale du plan et des règlements d'urbanisme conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR NORMAND DÉRAGON  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 382-19 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

28-0120

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 383-19 – VILLE DE DUNHAM**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Dunham a transmis à la MRC le 9 décembre 2019 le règlement 383-19 en remplacement du règlement de lotissement 244-03;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise le remplacement du règlement de lotissement dans le cadre d'une révision quinquennale du plan et des règlements d'urbanisme conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN  
APPUYÉ PAR MICHEL LAFRANCE  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 383-19 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

29-0120

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 384-19 – VILLE DE DUNHAM**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Dunham a transmis à la MRC le 9 décembre 2019 le règlement 384-19 en remplacement du règlement de construction 245-03;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise le remplacement du règlement de construction dans le cadre d'une révision quinquennale du plan et des règlements d'urbanisme conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 384-19 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

30-0120

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 385-19 – VILLE DE DUNHAM**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Dunham a transmis à la MRC le 9 décembre 2019 le règlement 385-19 en remplacement du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 246-03;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise le remplacement du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale dans le cadre d'une révision quinquennale du plan et des règlements d'urbanisme conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 385-19 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

31-0120

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 386-19 – VILLE DE DUNHAM**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Dunham a transmis à la MRC le 9 décembre 2019 le règlement 386-19 en remplacement du règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble 247-03;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise le remplacement du règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble dans le cadre d'une révision quinquennale du plan et des règlements d'urbanisme conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR DOMINIQUE MARTEL  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 386-19 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

32-0120

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 388-19 – VILLE DE DUNHAM**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Dunham a transmis à la MRC le 9 décembre 2019 le règlement 388-19 en remplacement du règlement relatif aux permis et certificats 249-03;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise le remplacement du règlement relatif aux permis et certificats dans le cadre d'une révision quinquennale du plan et des règlements d'urbanisme conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREULT  
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 388-19 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

33-0120

### CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 701-19-4 – VILLE DE BEDFORD

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bedford a transmis à la MRC le 9 décembre 2019 le règlement 701-19-4 modifiant le règlement de construction 701-11;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à offrir la possibilité aux propriétaires d'immeubles de pouvoir présenter à la Ville, pour approbation, des mesures alternatives au Code de construction;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 701-19-4 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

34-0120

### CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 698-19-8 – VILLE DE BEDFORD

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bedford a transmis à la MRC le 15 janvier 2020 le règlement 698-19-8 modifiant le plan d'urbanisme 698-11;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise la concordance au règlement sur les bandes riveraines 08-0616 modifiant le schéma d'aménagement et de développement 05-0508;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK  
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 698-19-8 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

35-0120

Remplacée par la  
résolution 74-0220

### CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 699-19-18 – VILLE DE BEDFORD

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bedford a transmis à la MRC le 10 décembre 2019 le règlement 699-19-18 modifiant le règlement de zonage 699-11;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise la concordance au règlement sur les bandes riveraines 08-0616 modifiant le schéma d'aménagement et de développement 05-0508;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 699-19-18 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

36-0120

### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 596-11 – VILLE DE LAC-BROME**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Lac-Brome a transmis à la MRC le 14 janvier le règlement 596-11 modifiant le règlement de zonage 596;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à augmenter le pourcentage d'occupation au sol des bâtiments principaux ainsi que le pourcentage d'occupation d'un stationnement en cour avant pour les habitations jumelées, au même titre que les habitations en rangée;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 596-11 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

37-0120

### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1571-01-2019 – VILLE DE COWANSVILLE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 13 janvier le règlement 1571-01-2019 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1571;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à ajouter les annexes XVIII, XIX et XX, concernant les secteurs de faible et forte densité visant les rues Janine-Sutto, Juliette-Huot, Marc-Favreau et Paul-Hébert;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GUY GRAVEL  
APPUYÉ PAR MICHEL LAFRANCE  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1571-01-2019 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**





N° de résolution  
ou annotation

38-0120

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**DEMANDE DE MODIFICATIONS AU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC ET À LA LOI SUR  
LES CITÉS ET VILLES RELATIVEMENT À LA FIXATION DES AMENDES EN FONCTION  
DE LA GRAVITÉ OU DE L'ÉTENDUE D'UNE INFRACTION**

**CONSIDÉRANT** que la MRC La Haute-Yamaska a initié une demande d'appui afin de demander au Gouvernement du Québec des modifications au *Code municipal du Québec* et à la *Loi sur les cités et villes* relativement à la fixation des amendes;

**CONSIDÉRANT** que les balises prévues aux actuels articles 455 du *Code municipal du Québec* et 369 de la *Loi sur les cités et villes* ne permettent pas la possibilité pour une municipalité d'imposer une amende en fonction de la gravité ou de l'étendue d'une infraction;

**CONSIDÉRANT** que cela peut entraîner une iniquité dans plusieurs situations, notamment en matière environnementale;

**CONSIDÉRANT** que l'article 233.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit une modulation des amendes en fonction de la gravité et de l'étendue de l'infraction décrite, soit en fonction de la superficie qui a fait l'objet d'abattage illégal d'arbres;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
ET RÉSOLU:**

D'appuyer la MRC La Haute-Yamaska et de demander de modifier les articles 455 du *Code municipal du Québec* et 369 de la *Loi sur les cités et villes* de manière à permettre la possibilité pour une municipalité d'imposer dans un règlement une amende en fonction de la gravité ou de l'étendue d'une infraction.

De transmettre une copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, à madame Isabelle Charest, députée du comté de Brome-Missisquoi à l'Assemblée nationale ainsi qu'à l'ensemble des MRC du Québec.

**ADOPTÉ**

39-0120

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 698-19-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
SUR LE PLAN D'URBANISME – VILLE DE BEDFORD**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bedford a transmis à la MRC le 16 janvier le règlement 698-19-7 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme 698-11;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise la concordance au règlement sur les territoires incompatibles avec l'activité minière 10-0618 modifiant le schéma d'aménagement et de développement 05-0508;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 698-19-7 de la Ville de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

40-0120

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 699-19-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
DE ZONAGE – VILLE DE BEDFORD**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bedford a transmis à la MRC le 16 janvier le règlement 699-19-18 modifiant le règlement de zonage 699-11;



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise la concordance au règlement sur les territoires incompatibles avec l'activité minière 10-0618 modifiant le schéma d'aménagement et de développement 05-0508;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 699-19-18 de la Ville de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

41-0120

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 225-08-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
SUR LE PLAN D'URBANISME – MUNICIPALITÉ DU CANTON DE BEDFORD**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité du Canton de Bedford a transmis à la MRC le 17 janvier le règlement 225-08-05 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme 225-08;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise la concordance au règlement sur les territoires incompatibles avec l'activité minière 10-0618 modifiant le schéma d'aménagement et de développement 05-0508;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN  
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 225-08-05 de la Municipalité du Canton de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

42-0120

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 226-08-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
DE ZONAGE – MUNICIPALITÉ DU CANTON DE BEDFORD**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité du Canton de Bedford a transmis à la MRC le 17 janvier le règlement 226-08-14 modifiant le règlement de zonage 226-08;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise la concordance au règlement sur les territoires incompatibles avec l'activité minière 10-0618 modifiant le schéma d'aménagement et de développement 05-0508;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX  
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 226-08-14 de la Municipalité du Canton de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

43-0120

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE  
À LA GESTION DE TRAVAUX DE RÉPARATION À ENTREPRENDRE SUR LE  
BARRAGE DE L'ÉTANG BULL SITUÉ DANS LA  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM ET AUTORISATION DE TRAVAUX**

**CONSIDÉRANT** la réception d'une demande de la Ville de Cowansville pour des travaux d'aménagement de cours d'eau visant la consolidation des digues et du canal d'évacuation dans le ruisseau Bull;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales*, le ruisseau Bull est un cours d'eau à l'égard duquel la MRC a juridiction exclusive;

**CONSIDÉRANT** que ce type de travail nécessite notamment l'autorisation de la MRC et l'émission d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Cowansville a produit les plans et devis intitulés «ÉTANG BULL - CONSOLIDATION DES DIGUES ET DU CANAL D'ÉVACUATION (no. COW.19.A)» signés par Gilles Bordeleau en date du 3 juin 2019;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Cowansville désire se voir confier la gestion de ces travaux à être réalisés sur la rivière Yamaska Sud-Est;

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC peut, par entente intermunicipale avec une municipalité locale de son territoire, confier à celle-ci la gestion des travaux à effectuer dans un cours d'eau se trouvant sous sa juridiction;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser les travaux décrits dans les plans et devis intitulés «Étang Bull – Consolidation des digues et du canal d'évacuation (projet no. COW.19.A)» signés par Gilles Bordeleau en date du 3 juin 2019, conditionnellement à ce que la Ville de Cowansville obtienne les autorisations des autres autorités compétentes.

D'autoriser monsieur Patrick Melchior, préfet, ou en son absence madame Sylvie Dionne-Raymond, préfète suppléante, et monsieur Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC, l'entente intermunicipale relative à la gestion de travaux de réparation à entreprendre sur le barrage de l'étang Bull situé dans la municipalité de Brigham;

**ADOPTÉ**

**RAPPORT DU COMITÉ RÉGIONAL PACTE BROME-MISSISQUOI DU 20 JANVIER 2020**

Monsieur Dorion présente le rapport du comité régional pacte Brome-Missisquoi lequel s'est tenu le 20 janvier dernier.

**CALENDRIER DES RENCONTRES DES COMITÉS LOCAUX ET LE COMITÉ RÉGIONAL**

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAU  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le calendrier suivant des rencontres des comités locaux et du comité régional proposé par le comité régional du pacte Brome-Missisquoi avec la modification suivante:

44-0120



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Pôle de Farnham :	Rencontre par téléphone	
Pôle de Bedford :	<u>Mercredi 5 février 2020 à 19 h</u>	Hôtel de ville de Notre-Dame-de-Stanbridge (à confirmer)
Pôle de Cowansville :	Lundi 27 janvier 2020 à 15 h	Salle Missisquoi - MRC
Pôle de Bromont :	À déterminer	
Pôle de Lac-Brome :	Mardi 28 janvier 2020 à 16 h	Hôtel de ville de Lac-Brome (à confirmer)
Pôle de Sutton :	À déterminer	
Régional :	Vendredi 7 février 2020 à 13 h 30	Salle Missisquoi, MRC

**ADOPTÉ**

### **RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF SERVICE SANTÉ BROME-MISSISQUOI DU 15 JANVIER 2020**

Monsieur Desmarais présente le rapport du comité consultatif service santé Brome-Missisquoi lequel s'est tenu le 15 janvier dernier. Il y a notamment eu une présentation des enquêtes de santé de la population de Brome-Missisquoi.

### **RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 15 JANVIER 2020**

Monsieur Desmarais présente le rapport du comité de sécurité publique lequel s'est tenu le 15 janvier dernier.

### **ACCORD POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU POSTE DE POLICE DE LA SQ À DUNHAM**

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de construction d'un nouveau poste de police est à l'étude sur le lot 4 311 013 du cadastre du Québec à Dunham depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT** que la SQI a déposé un nouveau plan d'implantation du bâtiment et des stationnements pour tenir compte des contraintes environnementales identifiées par le MELCC;

**CONSIDÉRANT** que le budget de construction a été révisé et qu'une demande de majoration sera acheminée au Conseil du trésor;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU :**

Que la MRC Brome-Missisquoi exprime son accord pour la construction du nouveau poste de police pour la Sûreté du Québec sur le lot 4 311 013 du cadastre du Québec dans la ville de Dunham, le tout tel que recommandé par le comité de sécurité publique.

**ADOPTÉ**

### **COÛTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR 2020**

Les membres discutent de la facture 2020 payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec. Il y aura une augmentation annuelle de 3 % à 5 % pour chacune des municipalités desservies.

### **ENTENTE DE PARTENARIAT RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC (ÉTÉ 2020)**

**CONSIDÉRANT** que la MRC souhaite obtenir les services offerts dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté;

**CONSIDÉRANT** que la MRC convient de contribuer pour la somme de 10 000 \$ pour l'embauche de deux cadets policiers par ce programme;

45-0120

46-0120



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de conclure une entente de partenariat relative à la fourniture de services de cadets de la Sûreté pour l'été 2020;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR MICHEL LAFRANCE  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la signature par le président du Comité de sécurité publique, monsieur Laurent Phoenix de l'entente de partenariat relative à la fourniture de services de cadets de la Sûreté du Québec pour l'été 2020.

De confirmer à la Sûreté du Québec que la personne ressource pour l'application de l'entente sera monsieur Robert Desmarais, directeur général.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

### RAPPORT DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 8 JANVIER 2020

Monsieur Desmarais présente le rapport du comité administratif, lequel s'est tenu le 8 janvier dernier.

47-0120

### AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE CARREFOUR JEUNESSE- EMPLOI DES CANTONS-DE-L'EST (ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DE CANDIDATS ET SÉJOURS EXPLORATOIRES)

**CONSIDÉRANT** qu'un montant de 15 000 \$ a été prévu dans le budget 2020 pour un partenariat avec Places aux jeunes en Région afin d'effectuer de l'accompagnement personnalisé de candidats et des séjours exploratoires en compléments de leurs activités de base financé en partie par le Secrétariat à la jeunesse et la contribution du milieu;

**CONSIDÉRANT** que ce montant de 15 000 \$ n'est pas la contribution de milieu tel qu'exigé par le gouvernement et pour laquelle les balises sont plus strictes;

**CONSIDÉRANT** que l'argent sert principalement à organiser des activités d'attraction plus ciblées directement en lien avec la stratégie de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la signature par le directeur général d'une entente avec le Carrefour jeunesse emploi des Cantons de l'Est, responsable de Place aux jeunes, en contrepartie d'une somme de 15 000 \$ plus les taxes applicables, pour les éléments suivants couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 :

- La prise en charge du travail de ressources humaines supplémentaires pour l'accompagnement des candidats issus de la stratégie d'attraction de la population de la MRC Brome-Missisquoi;
- La prise en charge des activités et des séjours supplémentaires.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

48-0120

### FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : ADOPTION DES PRIORITÉS D'INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL POUR L'ANNÉE 2020-2021

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi doit établir et adopter ses priorités d'intervention en matière de développement local et régional pour 2020-2021, le tout conformément à l'article 9 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires intervenue entre la MRC Brome-Missisquoi et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU :**

D'établir et d'adopter les priorités d'intervention suivantes pour la prochaine année (2020-2021), lesquelles sont :

- a) Mettre à jour et mettre en œuvre le schéma d'aménagement et de développement;
- b) Mettre en œuvre le plan d'action 2017-2021 de la planification stratégique de la MRC;
- c) Soutenir le développement de toutes les communautés du territoire par la mobilisation et le soutien à la réalisation de projets pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique, environnemental et technologique;
- d) Soutenir les conditions favorables à la consolidation et à la création d'emplois;
- e) Soutenir le CLD dans sa mission de développement notamment dans les domaines industriel, touristique, culturel et agroalimentaire;
- f) Soutenir le CLD dans le développement de l'entrepreneuriat.

De diffuser lesdites priorités d'intervention sur le site Internet de la MRC Brome-Missisquoi et de les transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à titre informatif.

**ADOPTÉ**

### **SUIVI DU DOSSIER CONCERNANT L'OCTROI D'UN CONTRAT RELATIF À UN SYSTÈME DE RÉDACTION DE DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES ET DE CONTRATS DE GRÉ À GRÉ**

M<sup>e</sup> Legrand fait un rappel aux membres du conseil que le comité administratif a octroyé un contrat à Édilex visant la fourniture d'un système de rédaction de documents d'appel d'offres et de contrats de gré à gré. Ce logiciel permet notamment de générer des contrats et des documents d'appels d'offres mis à jour en fonction de la loi. Un rabais régional pourrait être offert si un nombre suffisant de municipalités prennent la décision d'acquiescer ledit logiciel.

### **DÉSACCORD SUR LE PROJET DE LOI NO 48 (FISCALITÉ AGRICOLE)**

Le conseil convient de reporter le vote sur ce point afin de permettre aux municipalités locales d'étudier ce dossier. Certains membres proposent aux municipalités de se prononcer entre la position de la FQM et la position de l'UPA.

### **PROJET DE RELANCE D'OPÉRATION NEZ ROUGE DANS BROME-MISSISQUOI**

**CONSIDÉRANT** l'apport important d'Opération Nez rouge dans la région pour l'ensemble des municipalités, notamment en matière de sécurité;

**CONSIDÉRANT** qu'Opération Nez rouge n'a pas offert de services dans Brome-Missisquoi lors de la dernière saison;

**CONSIDÉRANT** qu'il serait souhaitable qu'Opération Nez rouge soit contacté pour vérifier les apports requis afin de permettre une reprise du service dans la région;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
ET RÉSOLU :**

Qu'Opération Nez rouge soit contacté afin de vérifier les apports requis pour permettre une reprise du service dans la région de Brome-Missisquoi.

**ADOPTÉ**

49-0120



N° de résolution  
ou annotation

50-0120

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**PROLONGATION DU MANDAT POUR ASSURER LA COORDINATION DES TRAVAUX DE  
L'ACFEM DU PROJET D'ACTUALISATION ET DE BONIFICATION DES  
INFRASTRUCTURES LOGISTIQUES DU CORRIDOR FERROVIAIRE  
LAC-MÉGANTIC – SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU**

**CONSIDÉRANT** l'importance d'assurer la coordination des travaux de l'ACFEM du projet d'actualisation et de bonification des infrastructures logistiques du corridor ferroviaire Lac-Mégantic – Saint-Jean-sur-Richelieu pour l'année 2020;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mandater à nouveau monsieur Donald O'Hara en tant que coordonnateur de l'ACFEM jusqu'à ce que les villes concernées statuent sur l'ampleur des travaux à faire en 2020 et sur le financement possible;

**CONSIDÉRANT** que les frais engagés pour la réalisation de ce mandat seront partagés à parts égales (1/4 chacune) entre les villes de Sherbrooke, Magog, Bromont et Farnham;

**CONSIDÉRANT** que la contribution de la MRC Brome-Missisquoi sera en nature aux fins de la gestion du dossier;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU :**

D'octroyer, à titre de mandataire, le mandat de coordination des travaux de l'ACFEM du projet d'actualisation et de bonification des infrastructures logistiques du corridor ferroviaire Mégantic – Saint-Jean-sur-Richelieu à monsieur Donald O'Hara, pour un bloc supplémentaire de 380 heures au taux de 100 \$ / heure, plus toutes dépenses connexes sur présentations de pièces justificatives, le tout tel que stipulée à l'offre de services pour 2020 déposée séance tenante.

Cette résolution est conditionnelle à ce que les villes de Sherbrooke, Magog, Bromont et Farnham acceptent par résolution ou par une autorisation de leur instance appropriée de s'engager à rembourser la MRC Brome-Missisquoi à la hauteur de 1/4 du total des dépenses, la contribution de la MRC Brome-Missisquoi étant en nature aux fins de la gestion du dossier.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE  
2 000 \$ PASSÉS AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2019 AVEC UN MÊME  
COCONTRACTANT LORSQUE L'ENSEMBLE DE CES CONTRATS COMPORTE UNE  
DÉPENSE TOTALE QUI DÉPASSE 25 000 \$**

En vertu de l'article 961.4 du *Code municipal*, au plus tard le 31 janvier de chaque année, la MRC doit publier sur son site internet la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$;

Cette liste doit indiquer, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat :

<b>1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019</b>			
<b>Cocontractant</b>	<b>Date d'octroi</b>	<b>Objet du contrat</b>	<b>Montant de la contrepartie (lors de l'octroi)</b>
ALPG consultants inc.	2019-01-15	Services professionnels relativement à la réalisation de travaux à la branche 13 du cours d'eau Brandy à Saint-Armand	4 200 \$ / KM plus taxes + Surveillance au taux horaire + frais de déplacement
ALPG consultants inc.	2019-01-15	Services professionnels relativement à la réalisation de travaux au cours d'eau sans désignation parallèle à la rue Wilkinson à Dunham	3 540 \$ / KM plus taxes + 2 200 \$ plus taxes (forfait) + Surveillance au taux horaire + frais de déplacement



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019			
ALPG consultants inc.	2019-03-19	Services professionnels relative-ment à la réalisation de travaux à un cours d'eau sans désignation pour la réalisation de travaux – Rue Chantal à Dunham	3 540 \$/KM plus taxes + 2 200 \$ plus taxes (forfait) + Surveillance au taux horaire + frais de déplacement
ALPG consultants inc.	2019-03-19	Services professionnels relative-ment à la réalisation de travaux au cours d'eau Merida-Verville à Stanbridge East	3 860 \$/KM plus taxes + Surveillance au taux horaire + frais de déplacement
ALPG consultants inc.	2019-11-27	Services professionnels dans le cadre des travaux d'entretien des branches 30 et 31 du cours d'eau Walbridge	8 400 \$ excluant les taxes + Surveillance au taux horaire + frais de déplacement
GéoMont	2019-08-20	Acquisition LiDAR et production de données dérivées pour les carrières et sablières de la MRC Brome-Missisquoi	10 102,09 \$ plus taxes (11 614,88 \$ taxes inc.)
GéoMont	2019-09-17	Programme régional d'acquisition de données sur les milieux humides et hydriques 2020 – volet 1 : chevelu hydrographique détaillé	3 696 \$ plus taxes (4 249,48 \$ taxes inc.)
GéoMont	2019-10-09	Projet de production d'orthophotographies 2020 à une résolution de 20 cm en Montérégie	12 828 \$ plus taxes (14 748,99 \$ taxes inc.)
J.A. Beaudoin Construction ltée	2019-03-19	Réalisation des travaux d'entre-tien de la branche 10 du cours d'eau Brandy à Saint-Armand	24 188,44 \$ taxes inc.
J.A. Beaudoin Construction ltée	2019-03-19	Réalisation des travaux d'aména-gement de la branche 7 du cours d'eau Castors à Stanbridge Station	18 286,77 \$ taxes inc.
J.A. Beaudoin Construction ltée	2019-06-18	Réalisation des travaux de net-toyage et d'entretien sur le cours d'eau Louis-Rocheleau à Pike River	Estimé : 6 140 \$ plus taxes (7 059,47 \$ taxes inc.)
J.A. Beaudoin Construction ltée	2019-08-20	Travaux de nettoyage et d'entre-tien branche 5 du cours d'eau Castors	Estimé : 24 328 \$ taxes inc.
J.A. Beaudoin Construction ltée	2019-08-20	Travaux de nettoyage et d'entre-tien branche 10 du cours d'eau Castors	Estimé : 15 397 \$ taxes inc.
J.A. Beaudoin Construction ltée	2019-08-20	Travaux de nettoyage et d'entre-tien du cours d'eau sans désignation sur le lot P-56 à Saint-Armand	Estimé : 19 511 \$ taxes inc.
Kuizin studio art+design inc.	2019-03-11	Montage graphisme des outils de sensibilisation et d'intégration des personnes immigrantes	9 120 \$ plus taxes (10 485\$ taxes inc.)
Kuizin studio art+design inc.	2019-06-18	Création d'un atlas pour mettre en valeur la région	20 900 \$ plus taxes (24 029,78 \$ taxes inc.)
RAPPEL - Coop de solidarité en protection de l'eau	2019-06-18	Mise à jour et surveillance des travaux d'implantation d'ouvrages de rétention et de gestion des eaux de ruissellement dans les fossés routiers du bassin versant du lac Davignon	Prix excluant les taxes : Ingénieur en hydrologie: 90 \$ / h Chargé de projet : 75 \$ / h Technicien 65 \$ / h Déplacement : 0,55 \$ / km Estimé : 19 400 \$ plus taxes
RAPPEL - Coop de solidarité en protection de l'eau	2019-06-18	Surveillance pour les travaux d'entretien des branches 3 et 6 du Brandy, branche 5 du cours d'eau Castors, branche 10 du cours d'eau Groat et branche 17 du cours d'eau Walbridge	Prix excluant les taxes : Ingénieur en hydrologie : 90 \$ / h Chargé de projet : 75 \$ / h Technicien 65 \$ / h Déplacement : 0,55 \$ / km Estimé : moins de 10 000 \$
Sept 24	2019-11-06	Mandat relatif à la réalisation des capsules vidéo dans le cadre de la stratégie de communication des matières résiduelles	14 250 \$ plus taxes (16 383,94 \$ taxes inc.)
Sept 24	2019-12-03	Banque d'heures de Sept24 pour l'optimisation des outils numériques de la stratégie d'attraction de la population	11 497,50\$ taxes inc.





N° de résolution  
ou annotation

51-0120

Remplacée par la  
résolution 75-0220

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE D'ASSURANCES GÉNÉRALES  
6 FÉVRIER 2020 AU 6 FÉVRIER 2021**

**CONSIDÉRANT** qu'un paiement doit être fait en lien avec l'assurance générale responsabilité, bâtisse et véhicules de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement de la somme de 43 012 \$ (incluant les taxes) à *Ultima Assurance et gestion de risques*.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**RAPPEL DE L'INVITATION AU BANQUET ANNUEL DES MAIRES LE  
25 JANVIER À DUNHAM**

Monsieur Desmarais fait un rappel de l'invitation au banquet annuel des maires le 25 janvier prochain au Restaurant la Bodega à Dunham.

**DÉCLARATION À L'ÉGARD DE LA DIVULGATION D'INFORMATIONS RELATIVES AUX  
APPARENTÉS (ANNÉE 2020)**

Monsieur Desmarais fait un rappel aux membres du conseil de fournir le formulaire de déclaration à l'égard de la divulgation d'informations relatives aux apparentés pour l'année 2020. Il est demandé aux membres du conseil de fournir celui-ci au plus tard le 18 février prochain.

52-0120

**SUBDIVISION DES LOCAUX DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT** le besoin de la MRC de faire exécuter des travaux afin, notamment, d'effectuer le réaménagement intérieur de certains locaux de son centre administratif;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à l'insonorisation de certains espaces de travail;

**CONSIDÉRANT** la réception du bordereau de prix signé de Hamann Construction ltée;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAU  
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le contrat à Hamann Construction ltée pour les travaux pour certains espaces de travail, en l'occurrence les options 1, 2 et 3 du bordereau de prix pour la somme de 65 478,60 \$ plus les taxes applicables, le tout, selon les plans datés du 3 juillet 2019 et mis à jour le 15 janvier 2020, de Mylène Fleury, architecte. D'autoriser le directeur général à signer tous documents en lien avec ce contrat, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**CALENDRIER DES RÉUNIONS DES COMITÉS DE LA MRC POUR LE MOIS DE  
JANVIER ET FÉVRIER 2020**

Monsieur Desmarais présente les prochaines réunions de comités pour les mois de janvier et de février 2020.

**CORRESPONDANCES**

Me Legrand présente des correspondances à l'attention du conseil des maires.



N° de résolution  
ou annotation

53-0120

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**APPUI POUR LE DÉSENCLAVEMENT DE LA CÔTE-NORD PAR LE  
PROLONGEMENT DE LA ROUTE 138 JUSQU'À BLANC-SABLON ET LA  
CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LE SAGUENAY**

**CONSIDÉRANT** la réception d'une correspondance et d'une résolution de la MRC de Manicouagan relativement à un appui pour le désenclavement de la Côte-Nord par le prolongement de la route 138 jusqu'à Blanc-Sablon et la construction d'un pont sur le Saguenay;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE  
APPUYÉ PAR DOMINIQUE MARTEL  
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la résolution 2019-263 de la MRC de Manicouagan.

D'appuyer la démarche visant le désenclavement de la Côte-Nord par le prolongement de la route 138 jusqu'à Blanc-Sablon et la construction d'un pont sur le Saguenay.

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Manicouagan, ainsi qu'à la députée provinciale pour Brome-Missisquoi, madame Isabelle Charest.

**ADOPTÉ**

54-0120

**ENGAGEMENT POUR L'UTILISATION DU BOIS DE STRUCTURE DANS LES  
CONSTRUCTIONS PUBLIQUES**

**CONSIDÉRANT** la réception d'une correspondance et d'une résolution de la MRC de Maria-Chapdelaine relativement à un engagement pour l'utilisation du bois de structure dans les constructions publiques;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la résolution no 292-11-19 de la MRC de Maria-Chapdelaine.

D'appuyer, lorsque possible, l'utilisation du bois de structure dans les constructions publiques.

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Maria-Chapdelaine.

**ADOPTÉ**

**QUESTIONS DIVERSES**

Martin Bellefroid propose au conseil d'adopter une résolution dans le cadre des travaux de prolongement de l'autoroute 35.

Madame Beauregard soulève la question de loi 180, de la modification souhaitée par la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, ainsi que de la règle d'admission par secteur. De par le changement proposé, ce ne sont pas tous les jeunes qui choisissent un programme de leur choix qui pourront y adhérer. Il sera important que les parents et les jeunes puissent choisir le programme de leur choix.

55-0120

**TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 35**

**CONSIDÉRANT** la nature des travaux prévus dans le cadre du prolongement de l'autoroute 35;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'assurer un niveau adéquat de normes, de planification et de coordination entre le ministère et les municipalités concernées;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK  
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAULT  
ET RÉSOLU :**

De demander au ministère des Transports :

- De prévoir des normes de sécurités pour la construction, notamment près des villages;
- D'assurer un bon entretien des routes municipales;
- De prévoir des normes de construction adéquates;
- De prévoir des détours adaptés aux plaines inondables;
- D'aviser les municipalités concernées à l'avance des travaux qui seront effectués;
- De contacter la MRC Brome-Missisquoi pour toutes informations supplémentaires;

De transmettre la présente résolution au ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, ainsi qu'à la députée de Brome-Missisquoi, madame Isabelle Charest.

**ADOPTÉ**

### DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Un citoyen souhaite remercier le conseil pour son ouverture d'esprit relativement à la fiscalité agricole.

Un citoyen se questionne sur les avancements du mandat identifiant les milieux humides et voudrait savoir où est rendu le dossier. Madame Grimard lui répond que les acteurs seront rencontrés. 2020-2021 sera la phase plus active du plan.

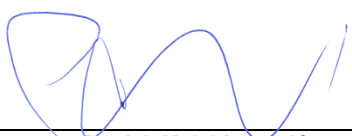
56-0120

### LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

**ADOPTÉ**

  
\_\_\_\_\_  
Patrick Melchior, préfet

  
\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> David Legrand, greffier

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.